



Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
DOMAINES DE
COMPETENCES
PAR THEMES

Séance du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 à 18 heures 30.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
CULTURE

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Adoption du projet
d'établissement de
l'Ecole de Musique
Intercommunale
Castelnaudary
Lauragais Audois

Présents : Philippe GREFFIER, Patrick MAUGARD, Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine CHABERT, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Isabelle SIAU, Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE, Régis BONDOUI, Guy BONDOUY, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Didier CALMETTES, Sandrine CAMPGUILHEM, Nicole CATHALA-LEGEVAQUES, Marie-Paule CAU, Gilbert COSTE, François DEMANGEOT, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD, Gérard LAMARQUE, Cédric MALRIEU, Guillaume MERCADIER, Pierre MONOD, Charles PAULY, Jean-François POUZADOUX, Jacqueline RATABOUIL, Jérôme SENAL, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Monique VIDAL, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du
conseil
en date du
05 juillet 2023

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Christophe PRADEL par Régis BONDOUI.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Procurations : Alain CARBON à Danielle FABRE, Hélène GIRAL à Denis BOUILLEUX, Benoit MERLIN à Philippe GREFFIER, Bruno PERLES à Philippe GUIRAUD, Martine PUEBLA à Marie-Paule CAU.

PAR PUBLICATION
LE

Excusés: Nicole MARTIN, Bernard PECH, Nadine ROSTOLL, Hubert CHARRIER, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, Dominique DUBLOIS, Prescillia GRANIER, Frédéric JEANJEAN, Didier MAERTEN, Thierry MALLEVILLE, Henri POISSON, Nicolas RAUZY, Marc TARDIEU.

PAR DELEGATION
LE

Absents : Karole CAFFIER, Véronique CORROIR, Thierry LEGUEVAQUES, Cédric LEMOINE, René MERIC, Gérard MONDRAGON, Bruno POMART, Thierry ROSSICH, Régine SURRE, Marc TARDIEU.

Signature

Secrétaire de séance : Jean-François POUZADOUX.

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID : 011-200035855-20230711-2023_111D-DE



2023-111

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que le projet d'établissement est destiné aux élus, enseignants, partenaires, usagers de l'établissement, tutelles administratives et pédagogiques. Il définit l'identité de l'établissement ainsi que ses objectifs d'évolution. Dans ce but, il prend en compte la réalité sociologique, économique et culturelle du territoire, ainsi que la présence et l'activité des différents acteurs et partenaires potentiels inscrits dans sa sphère de rayonnement.

Ce présent projet d'établissement a pour but de définir et clarifier les objectifs des enseignements et du fonctionnement de l'Ecole de Musique Intercommunale Castelnaudary Lauragais Audois et de la mettre en adéquation avec les différents textes, conventions, schéma directeur du Ministère de la Culture et schéma du Département. Il sert de support pour toute demande de subvention et, éventuellement, au classement de l'Ecole de Musique en Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (CRI) auprès du Ministère de la Culture.

Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin d'approuver le projet d'établissement 2023-2027 de l'Ecole de Musique Intercommunale Castelnaudary Lauragais Audois.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le projet d'établissement 2023-2027 de l'Ecole de Musique Intercommunale Castelnaudary Lauragais Audois

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 11 juillet 2023

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Jean-François POUZADOUX

Philippe GREFFIER

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID : 011-200035855-20230711-2023_111D-DE



Projet d'établissement

2023-2027



**CASTELNAUDARY
LAURAGAIS AUDOIS**

C'LA communauté

Sommaire

Préambule

Projet politique CCCLA

Extrait du règlement intérieur

Le projet de l'école de musique intercommunale

- Objectifs
- Objectifs annexes
- Les actions
- Un état d'esprit

Présentation de l'EMI

- Historique
- Cours
- Personnel qualifié
- Locaux matériel parc instrumental
- Chiffres de l'EMI et du territoire intercommunal
- Tarifs
- Force
- Faiblesses
- Suivi adapté, prof principal
- Projet de classe
- Pratique collective
- Département pédagogique
- Nouvelle pédagogie nouveau public
- Rayonnement, partenariat, rencontre, projets, conventions
- Rayonnement IMS CHAM
- Autres rayonnements
- Communication
- Évaluation

Préambule

L'école de musique intercommunale de la communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois reçoit entre 250 et 300 élèves chaque année. L'équipe pédagogique est constituée de 14 professeurs aux compétences multiples.

Les instruments proposés à l'enseignement sont principalement ceux de la famille des vents, complétés par la guitare, le piano et les percussions.

De nombreuses pratiques collectives sont proposées pour les élèves en cours d'apprentissage comme pour les élèves hors cursus.

L'enseignement musical que nous fournissons est complété par la formation musicale sur le 1^{er} cycle et par des modules qui répondent aux besoins des élèves en cycle 2.

Avec le précédent projet pédagogique, l'école de musique a su évoluer vers une structure répondant aux enjeux du schéma national d'orientation pédagogique et à l'arrêté de classement des établissements d'enseignement artistique du 15 décembre 2006. Structurant ainsi l'ensemble des cours individuels, des pratiques collectives et des cours de formation musicale.

Ce nouveau projet pédagogique va répondre aux nouveaux besoins, corriger ce qui n'a pas fonctionné et amener l'école vers de nouvelles disciplines, des cours de musiques actuelles plus présents et dans une évolution vers les plateformes numériques et réseaux sociaux.

Les principaux changements par rapport au précédent projet pédagogique sont proposés pour répondre aux besoins des élèves, en ayant par exemple plus de flexibilité en 2nd cycle, tout en préservant le schéma national d'orientation pédagogique.

Il s'agira aussi développer les musiques actuelles avec un soutien plus important de la part de l'école de musique et une nouvelle dynamique que les élèves pourraient apprécier.

La modernité sera également recherchée, avec la création d'une classe de MAO (musique assistée par ordinateur), discipline qui est de plus en plus enseignée dans les écoles de musique et conservatoires de France, répondant ainsi aux demandes d'une nouvelle génération.

Pour la jeunesse, l'utilisation d'internet est plus que présente. Motiver les élèves par ces supports est une nouvelle approche de la pédagogie qui demande à être expérimentée. D'autant plus qu'à travers la crise sanitaire de 2020, l'utilisation de ces supports a permis de créer des auditions, concert virtuel, permettant de maintenir le plus possible la motivation des élèves.

Ce projet peut évoluer au fil des années, de nouvelles disciplines peuvent être créées, améliorées ou supprimées.

Ce projet d'établissement est destiné aux élus, enseignants, parents d'élèves, bénévoles, partenaires de l'établissement, tutelles administratives et pédagogiques. Il définit l'identité de l'établissement ainsi que ses objectifs d'évolution. Dans ce but, il prend en compte la réalité sociologique, économique et culturelle du territoire, ainsi que la présence et l'activité des différents acteurs et partenaires potentiels inscrits dans sa sphère de rayonnement. Ce présent projet d'établissement a pour objet de définir et clarifier les objectifs des enseignements et le fonctionnement de l'école de musique intercommunale et de la mettre en adéquation avec les différents textes, conventions, schéma directeur du ministère de la culture, de la région et du département. Il servira de support pour toute demande de subvention et éventuellement au classement de l'école de musique en conservatoire à rayonnement intercommunal (CRI) auprès du Ministère de la Culture.

Le projet intercommunal 2020-2026 de la CCCLA :

La communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois dispose de nombreux atouts, de compétences, de savoir-faire etc. Les projets en cours et à venir doivent permettre de renforcer son positionnement stratégique aux portes de l'agglomération toulousaine.

Le nouveau projet intercommunal s'articule autour de 7 enjeux importants :

Enjeu 1 : Faire de la CC un territoire agissant pour une qualité de vie, renforçant « bien-être », attractivité et développement.

Enjeu 2 : Faire de la CC un territoire d'épanouissement humain mêlant vie sociale, accès du plus grand nombre à la culture, aux sports, aux loisirs, à tous les âges de la vie et réparti équitablement et harmonieusement.

Enjeu 3 : Faire de la CC un territoire qui accompagne la jeunesse, au travers de l'éducation, la formation et l'accès à des activités diversifiées.

Enjeu 4 : Faire de la CC un territoire créateur de richesses, d'emplois, de soutien à l'entrepreneuriat, pour donner les moyens de l'inclusion et de l'attractivité.

Enjeu 5 : Faire de la CC un territoire qui allie économie « traditionnelle », industrie de pointe, économie du numérique et de l'innovation.

Enjeu 6 : Faire de la CC un territoire maillé de services aux publics, adaptés aux attentes des populations et visant l'égal accès de tous.

Enjeu 7 : Faire de la CC un territoire inclusif, pour une « communauté de vie, communauté d'envie »

L'école de musique intercommunale se positionnera dans les enjeux 1,2,3,6 et 7. Ces enjeux seront respectés dans la mesure des compétences actuelles et/ou futures. Nous essaierons de garder les enjeux qui nous concerne dans le nouveau projet pédagogique et les futurs projets de l'école de musique intercommunale.

L'école de musique intercommunale (EMI) Castelnaudary Lauragais Audois est spécialisée dans l'enseignement des différentes disciplines de la musique.

L'EMI est organisée selon les plus récentes conceptions de la pédagogie musicale, basée sur des principes : plaisir d'apprendre, de jouer avec l'exigence d'un service public de qualité délivrant un enseignement complet pour tous.

Les missions de l'école sont définies comme suit : Favoriser, dans les meilleures conditions pédagogiques, l'éveil musical des enfants, l'enseignement d'une pratique de la musique vivante, aux jeunes et adultes, avec l'éclosion de vocations artistiques ou la formation de futurs amateurs actifs, éclairés, enthousiastes, dans le but de répondre à un grand axe de la communauté de communes : **La culture pour tous**

Constituer sur le plan local, en collaboration avec tous les autres organismes compétents (associations musicales, artistiques, Éducation Nationale, lieux de culture, lieux de diffusion, etc) un noyau dynamique de la vie artistique de la Communauté de Communes, en proposant aux habitants du Lauragais Audois, l'expression du monde musical par l'organisation de concerts, de projets, prévus comme complément pédagogique indispensable, où se joignent l'écoute, la pratique et la rencontre d'artistes locaux ou nationaux.

Établir une structure garantissant un niveau qualitatif correspondant aux normes d'un Conservatoire à Rayonnement Intercommunal définies sur le plan national par la direction de la musique (SOP : Schéma d'Orientation Pédagogique) et tenant compte des spécificités de l'établissement.

Assurer le rayonnement de l'EMI sur tout le territoire de Castelnaudary Lauragais Audois et au-delà : participation à des projets, stages et examens départementaux pour devenir un partenaire reconnu dans le département de l'Aude.

Le Projet de l'École de Musique Intercommunale :

Leitmotiv : Notre passion musicale et notre exigence au service de tous

Le projet de l'école de musique intercommunale s'articule autour d'axes importants :

- Un cursus
Il s'agit pour l'école de musique intercommunale de proposer aux usagers un parcours musical complet de qualité. Il comprend obligatoirement : Cours individuel, formation musicale (solfège) et pratique collective (orchestre, musiques actuelles, musique de chambre etc.)
- Les cours individuels
Ce sont les cours individuels de 30 minutes minimum dispensés par des professeurs spécialisés d'instruments et de chants (lyrique et musiques actuelles).
- Des modules
Dans le second cycle du cursus les élèves choisissent parmi plusieurs modules une nouvelle compétence à acquérir afin de compléter leur parcours musical (improvisation, musique assistée par ordinateur, rythme, écriture, analyse etc.)
- Les pratiques collectives
Les usagers ont un large choix de pratiques musicales collectives à leur disposition : Orchestre, musique de chambre, musiques actuelles, batucada, big band, ensemble mono instrumental, chorales
- Les interventions
La communauté de communes a porté une politique culturelle et musicale forte. Ainsi toutes les écoles élémentaires du territoire bénéficient d'interventions musicales sur toute l'année. Cela représente 25 écoles, 72 classes pour plus de 1500 élèves.
Tout comme nous intervenons dans l'ensemble des crèches et RAMI de la communauté de communes.
- La CHAM
La Classe à Horaire Aménagés Musicale au collège Blaise d'Auriol est à dominante vocale. Elle est constitué de 50 élèves et de deux professeurs de l'école de musique pour assurer les cours. Le niveau est de type « Maîtrise de conservatoire »

Les objectifs principaux du projet de l'EMI :

- Création d'un nouveau bâtiment pour l'école de musique intercommunale.
- Maintenir la dynamique autour des pratiques collectives.
- Développement de l'esthétique « musiques actuelles » (Musac).
- Interaction entre le milieu scolaire, collège (CHAM), crèche et l'EMI.
- Suivre le Schéma National d'Orientation Pédagogique en s'adaptant à notre structure.
- Développement de projets transversaux

Autres objectifs possibles :

- Création d'un orchestre en milieu scolaire pour faire découvrir la pratique instrumentale à tous les enfants d'une classe de cycle 3. Toujours dans l'objectif de répondre à un enjeu fort de l'intercommunalité : **La culture pour tous**

Les Actions supplémentaires :

- Rayonnement vers le milieu scolaire : interventions en milieu scolaire pour tous les élèves des écoles élémentaires (plus de 1500 élèves), conte musical, concerts thématiques... par les classes de pratiques collectives de l'EMI.
- Interventions en crèche et RAMI
- Interventions en milieu hospitalier
- Large choix de cours individuels d'instruments, notamment avec des instruments plus « spécifiques », « rares », de spécialité.
- Des cours collectifs hors cursus : Batucada, Chorale, MAO (Musique assistée par ordinateur)
- Un 2nd cycle de formation musicale en modules « à la carte » suivant l'orientation des élèves
- Suivi, contrôle continu, évaluation et orientation des élèves.
- Des projets de classe par spécialité instrumentale/vocale et pour chaque pratique collective.
- Coursus pour les adolescents et les adultes.
- Rayonnement des projets sur le territoire et en dehors (rencontres, voyages, master classe...)
- Participation au plan de formation spécifiques pour le réseau Ouest Audois.
- Réunions pédagogiques régulières autour des élèves, des départements pédagogiques, régulières sur l'évaluation des objectifs du projet d'établissement et sur les projets.

Les Actions futures possibles :

- Création d'un conseil d'établissement constitué de parents, d'élèves, et d'agents de l'école de musique.
- Création d'un orchestre à l'école pour les cycles 3
- Avoir de nouvelles disciplines instrumentale, notamment chez les cordes : violon, violoncelle...
-

Un état d'esprit : Notre passion musicale et notre exigence au service de tous

L'équipe enseignante est passionnée. Elle essaye de transmettre cette passion aux élèves afin qu'ils aient le plaisir d'apprendre, de jouer, de la rencontre musicale. Sans pour autant négliger l'exigence du schéma national d'orientation pédagogique et d'un service public de qualité.

L'EMI a pour vocation d'accompagner des élèves musiciens vers une pratique artistique amateur. Nous pouvons aussi accompagner les élèves qui le souhaitent vers une formation professionnalisant au sein d'un conservatoire à rayonnement départemental ou régional. Notre enseignement spécialisé est exigeant en travail et en présence.

Un cursus complet comprend dès la première année du 1er cycle un cours individuel, un cours de formation musicale et un cours collectif. L'ouverture des pratiques collectives à tous les âges et tous les niveaux (y compris les élèves hors cursus) offre le plaisir de jouer dès la première année d'apprentissage.

La structuration de l'offre pédagogique prévoit une graduation, en commençant par une approche globale qui vise à éveiller, faire découvrir, développer le goût et construire la motivation. Cela peut se faire durant les cours d'éveils, mais aussi en explorant dans l'EMI les différents enseignements.

Vient ensuite le temps de l'approfondissement et des choix.

Il s'agit de susciter, de développer toujours l'intérêt, la curiosité et d'encourager l'investissement et le dépassement de soi.

La complémentarité et les liens entre les différentes disciplines sont privilégiés par les cursus (pratiques collectives, instrumentales, formation musicale audition et concerts).

A travers des situations pédagogiques diverses, l'élève, est acteur de sa progression, construit son savoir théorique, savoir-faire, savoir-être, acquiert une autonomie et une capacité d'auto-évaluation. C'est l'exigence d'une formation artistique de qualité. D'un point de vue hors enseignement musical, ces enseignements apporte aussi dans le développement du « citoyens de demain ».

I. Présentation de L'École de Musique Intercommunale

1/ Historique :

Depuis 1923 et jusqu'en 2004 l'école de musique était associative et liée à l'Union Musicale des Sans Souci. Cette association était une école de musique, une batterie fanfare et un orchestre d'harmonie. En 2004 l'école de musique est devenue municipale, puis intercommunale en Septembre 2010 mais depuis 2004 l'Union Musicale des Sans Souci est toujours en lien pédagogique, partenaire de l'EMI pour fournir un orchestre d'harmonie de cycle 2-3 qui rayonne sur tout le territoire et qui permettent aux élèves de s'inscrire directement dans le milieu culturel local (cf schéma national).

2/ Cours d'instruments :

Piano, Guitare classique et électrique, Basse, Batterie, Percussions, Flûte traversière, Flûte à bec, Saxophone, Clarinette, Trompette, Cor, Trombone, Euphonium, Chant lyrique et musiques actuelles.

3/ Un personnel qualifié :

L'EMI compte 15 agents :

- Un professeur directeur à mi-temps
- Un professeur adjoint de direction à quart-temps
- Une secrétaire à temps partiel
- 15 professeurs spécialisés

- 38% sont titulaires
- 50% sont en CDD
- 12% sont en CDI

- 70% sont diplômé d'état (DE/DUMI)
- 30% pourrait avoir des équivalences

4/ Les locaux - le matériel - le parc instrumental :

L'école de musique intercommunale est implantée au 3 quai du port à Castelnaudary

Le bâtiment est ancien et il est composé de :

- 8 salles de cours
- 1 bureau pour le secrétariat
- 1 salle pour repas et pause du personnel
- 3 WC
- 6 ordinateurs sont disponibles pour les cours de musique assistée par ordinateur.
- 2 ordinateurs pour le secrétariat ;
- 1 ordinateur relié à la photocopieuse est disponible dans la salle du personnel.
- 2 projecteurs vidéo
- Un parc instrumental est mis à disposition des élèves et des professeurs

Deux lieux extérieur en complément :

- Une antenne est ouverte dans le village de Salles sur l'Hers.
Espace « En Gauzy » avec 3 salles de musique.
- La salle Rouvière à la médiathèque est utilisée pour les auditions, le travail des élèves, et certaines répétitions.

Entre 2020 et aujourd'hui, l'EMI renouvelle son parc instrumental d'une valeur globale de 50 000 euros. Ces instruments sont prêtés aux élèves dont les familles ont un revenu modeste ou pour que l'élève lui-même puisse se mettre en confiance avant d'investir dans l'achat d'un instrument personnel.

D'autres instruments ne se déplacent pas (grosses percussions) ou sont des instruments que l'on prête à des élèves confirmés, joués en plus de leur instrument personnel (clarinette basse, saxophone baryton et ténor, trombone basse, flute alto, clarinette en Mi b...).

Ce parc est complété par des instruments appartenant à l'Union Musicale des Sans Souci avec laquelle l'école de musique est en convention.

5/ Quelques chiffres :

Le nombre d'élèves à l'EMI est stable depuis 2014, chaque année nous accueillons entre 260 et 300 élèves. Une baisse des effectifs est à noter sur l'année 2020/21, les craintes liées au covid-19 ont influencé négativement les nouvelles inscriptions, les élèves déjà inscrit auparavant sont quant à eux restés inscrits.

Quelques chiffres sur l'année 2022/23 :

- **290** élèves inscrits en cours à l'école de musique (240 en cursus, 50 en C.H.A.M.)
- **17%** élèves entre 05 et 08 ans
- **52%** élèves entre 09 et 18 ans
- **4%** élèves entre 18 et 26 ans
- **27%** élèves entre 27 et 100 ans
- **38%** sont masculins
- **62%** sont féminins
- **41%** des élèves viennent de Castelnaudary, ville centre
- **59%** des élèves viennent du territoire
- **50** élèves inscrits en C.H.A.M. au collège Blaise d'Auriol
- **3** crèches intercommunales ont reçu des interventions musicales
- **70** classes d'écoles primaires où les enseignants de l'EMI sont intervenus
- **1550** élèves dans les écoles ont reçu des cours en interventions musicales

Depuis plusieurs années le nombre d'enseignants et de professeurs répondent aux attentes des usagers. En 2013/14, il y avait 151 heures d'enseignements par semaine. Ces heures ont évolué au fil des ans pour atteindre 172 heures en 2022/2023 (intégration de la C.H.A.M. au collège Blaise d'Auriol, pratiques collectives supplémentaires etc.).

Le volume horaire pourrait augmenter dans les années à venir. En effet les classes d'instruments sont chaque année complètes et nécessitent des listes d'attentes notamment pour le piano. Ce qui empêche les élèves d'avoir leur cours d'instrument une partie de l'année, voire toute l'année.

Rentre aussi en jeu l'évolution des attentes des usagers, avec des attentes différentes et qui évoluent davantage vers les musiques actuelles, les musiques assistées par ordinateur, demandant la création de nouveau cours etc.

Sur les 43 communes, 24 possèdent une école primaire avec un intervenant en musique. Tous les élèves des écoles primaires, soit plus de 1550 élèves (70 classes en 2022/23) bénéficient d'interventions en milieu scolaire IMS. Chaque classe du CP au CM2 reçoit 40 min d'apprentissage musical chaque 15 jours. Suivant les projets, les classes peuvent recevoir des interventions chaque semaine, si le volume horaire donné à l'école est suffisant.

L'école de musique Intercommunale a toujours été très active. Chaque année, une cinquantaine de représentations sont faites par les élèves de l'EMI. Chaque élève joue en moyenne trois fois dans l'année pour un public de plus de 9250 personnes (sauf en 2020/21 pour cause de covid-19)

Ces prestations sont très diverses : concerts, auditions, spectacles, contes musicaux, aubades, commémorations, rencontres musicales, master class, rencontres d'artistes, conférences, stages, enregistrement...

Ces prestations sont inscrites dans le milieu culturel local, associatif, caritatif ou milieu scolaire : Concert pour le Téléthon, participation aux Restos du Cœur, concert UNICEF, concerts avec les écoles primaires, concert pour les maternelles de la CCCLA, concert au lycée de la Rouatière, Piano à Castelnaudary, commémorations et concerts avec les Sans Souci, représentation de la C.H.A.M. du collège Blaise d'Auriol... Des partenariats ont été réalisés avec des associations musicales locales comme la chorale La Laouseto del Mas, ou encore des chorales d'enfants comme celle du collège Jeanne d'Arc.

Ces prestations ont rayonné sur tout notre territoire : Castelnaudary (Médiathèque, Halles aux Grains, Théâtre des 3 ponts, Halle de Verdun, Maisons de retraite, ...), Fendeille, Mas Saintes Puelles, Lasbordes, Saint Papoul, Salles sur l'Hers, Souilhe, Soupex, Montferrand, Montmaur, Payra sur l'Hers, Puginier, La Pomarède, Souilhanel, Les Cassès, Labécède, Issel, Saint Martin Lalande, Verdun Lauragais, Villeneuve la Comptal... et au-delà : Avignonet (31), Bram, Carcassonne, Quillan, Limoux, Lavelanet (09)... En 2022, 72% des prestations de l'école de musique était en dehors de la ville centre.

6/ Les tarifs :

Les tarifs sont dans la fourchette moyenne / haute du département soit 300€ l'année pour les élèves en cursus. D'autres tarifs existent en fonction des pratiques souhaitées.

Une tarification sociale, sur le quotient familial notamment sera mis en place prochainement.

Un élève en cursus paye le même tarif quel que soit le nombre de cours de pratiques collectives qu'il désire faire.

Le partenariat historique avec l'Union Musicale des Sans Souci permet aux élèves jouant dans cet orchestres de bénéficier d'une réduction de 50% sur le cursus, ou de la pratique collective gratuite.

A partir de la rentrée 2021/22, les paiements pourront se faire via un terminal de carte bancaire. Jusqu'à présent, seuls les chèques et espèces étaient acceptés.

TARIFS ANNUELS			
	TARIFS CCCLA	TARIFS ADULTES CCCLA	TARIFS Extérieur Département
INSTRUMENT avec ou sans FM et pratiques Collectives	300 € <small>UMSS et/ou No Problem, 50 % du tarif non cumulable avec les 10 % relatifs au 2ème et 3ème élève</small>	300 € <small>UMSS et/ou No Problem, 50 % du tarif non cumulable avec les 10 % relatifs au 2ème et 3ème élève</small>	345 € <small>UMSS et/ou No Problem, 50 % du tarif non cumulable avec les 10 % relatifs au 2ème et 3ème élève</small>
EVEIL ou FM seule ou Module seul	75 €	90 €	90 €
PRATIQUES COLLECTIVES seules	75 € <small>Gratuit avec adhésion UMSS</small>	90 € <small>Gratuit avec adhésion UMSS</small>	90 € <small>Gratuit avec adhésion UMSS</small>
FM et PRATIQUES COLLECTIVES	105 €	120 €	120 €
Cours Collectif d'Instrument ou de Chant avec ou sans FM, avec ou sans Pratiques Collectives (6 élèves par heure)	105 €	120 €	120 €
2ème et 3ème élève	Réduction de 10 % sur le montant total	Réduction de 10 % sur le montant total	Réduction de 10 % sur le montant total
4ème élève	Gratuit pour le tarif le moins cher,(non cumulable avec les 10 % relatifs au 2ème et 3ème élève) ou Réduction de 10% sur le montant total (si plus avantageux)	Gratuit pour le tarif le moins cher,(non cumulable avec les 10 % relatifs au 2ème et 3ème élève) ou Réduction de 10% sur le montant total (si plus avantageux)	Gratuit pour le tarif le moins cher,(non cumulable avec les 10 % relatifs au 2ème et 3ème élève) ou Réduction de 10% sur le montant total (si plus avantageux)
LOCATION INSTRUMENT (en fonction des disponibilités)	30 € <small>Valable jusqu'au 30 septembre de l'année en cours, quelle que soit la durée du prêt</small>	30 € <small>Valable jusqu'au 30 septembre de l'année en cours, quelle que soit la durée du prêt</small>	30 € <small>Valable jusqu'au 30 septembre de l'année en cours, quelle que soit la durée du prêt</small>
REMBOURSEMENT <small>A partir de la 4^{ème} semaine d'absence d'un professeur de formation instrumentale s'il n'est pas remplacé Remboursement en fin de trimestre</small>	5,90 € par cours annulé	5,90 € par cours annulé	5,90 € par cours annulé

7/ Les forces de l'EMI :

- Une envie collective avec un fort esprit de groupe. Une équipe pédagogique dynamique, compétente et expérimentée.
- Un grand soutien de la part des Élus
- Des pratiques collectives possibles pour tous les élèves et ouvertes aux élèves hors cursus.
- Diversité des propositions pédagogiques.
- De nouvelles pratiques musicales comme la M.A.O. (musique assistée par ordinateur)
- Développement des esthétiques de musiques actuelles
- Cours adulte développé.
- Parcours en « Modules » pour les élèves FM cycle 2 - plus adapté au suivi personnalisé donc au projet de l'élève.
- Une activité artistique développée en lien avec le milieu culturel et associatif local.
- Un lien privilégié avec l'Éducation Nationale : CHAM, interventions en Milieu Scolaire généralisées en école primaire (du CP au CM2) sur notre territoire.
- L'EMI est reconnue dans le cadre du schéma départemental et en convention avec le réseau ouest audois.
- Mise en œuvre de projets entre les écoles et conservatoires au-delà du réseau ouest audois.
- Compétences transversales des enseignants utilisées au sein de l'EMI.
- Un projet pédagogique répondant au S.N.O.P. national (Schéma National d'Orientation Pédagogique).
- La possibilité de s'orienter vers un Conservatoire à rayonnement intercommunal.

8/ Les faiblesses de l'EMI :

- Des changements de professeurs réguliers (environs tous les 2 ans) pour différentes raisons : départ en retraite, changement de poste, temps partiel ou non complet...
- Absence de structure de concertation (Conseil d'établissement).
- Absence de représentants de parents d'élèves et d'un collectif de parents d'élèves.
- Dans l'attente des nouveaux locaux, l'école n'est pas adaptée et sous dimensionnée, ce qui ne correspond plus à l'activité et aux demandes croissantes.
- Harmonisation des durées de cours individuel en fonction des cycles (En lien avec le réseau Ouest-Audois, le S.N.O.P. le nouveau projet pédagogique peut répondre à cela).
- Aucune intervention musicale en maternelle (vide entre les interventions en crèche et à partir du CP).
- Des professeurs trop sollicités pour leur pluri-disciplinarité, imposant un lourd travail de préparation pour la réalisation de projet, des cours, de l'EAC etc...

9/ D'autres axes importants pour l'établissement :

Un suivi adapté à chaque élève par le professeur principal :

Le suivi de l'élève est assuré par le professeur d'instrument « principal » (ou par le professeur de pratique collective si pas de cours individuel) afin d'accompagner au mieux l'élève dans ses choix, dans son projet. Connaître l'élève au travers de chacun des cours et enseignants permet de l'orienter au mieux. Les fiches semestrielles (janvier et mai) sont la concrétisation du suivi de chaque élève.

Lors de réunions pédagogiques, le professeur principal consulte ses collègues pour un travail d'équipe autour de chacun de ses élèves. Les fiches pourront être remplies par informatique depuis n'importe quel poste informatique grâce à notre logiciel interne. Les feuilles de présences, les fiches semestrielles d'appréciations font partie du dossier pédagogique de l'élève. Ces fiches sont envoyées aux parents mais aussi rangées dans le dossier de l'élève pour devenir et évoluer vers le carnet pédagogique ou/et de suivi de l'élève dans son projet.

Projets de classe :

Chaque enseignant dans sa spécialité doit avoir un projet de classe. Ce projet est élaboré en fonction de convictions pédagogiques projetées sur la classe, en accord avec son projet personnel, le projet de l'EMI, et après discussion avec le directeur de l'établissement. Ce projet contient selon le cursus, (voir projet pédagogique de l'EMI) les compétences par cycle de chaque spécialité et de chaque cours en accord avec les textes, les schémas national, régional et départemental d'orientation pédagogique. Ce projet peut aussi contenir le répertoire de chaque classe, ce travail pourra être peaufiné entre enseignants de même spécialité lors des réunions internes ou de l'ouest-audois. Chaque année ce projet pourra être revu selon les choix du professeur (sous forme d'avenant).

Pratiques collectives-plaisir de jouer ensemble :

Les pratiques collectives sont au centre de la pédagogie développée par l'EMI. La musique d'ensemble est intégrée à la pratique de l'élève dès le 1er cycle. Des orchestres, des ensembles, des cours de musique de chambre et ateliers hebdomadaires (cf projet pédagogique) sont proposés et créent une motivation accrue.

Chaque cours d'instrument permet l'accès le plus rapidement possible à un ensemble musical. Depuis 2014 les pratiques collectives ont été développées au sein de l'EMI. Dès la première année de cours d'apprentissage de l'instrument, tous les élèves en cursus, même les adultes, participent à un chœur qui les initie au plaisir de faire de la musique ensemble.

Il est préférable de pratiquer une activité d'ensemble pour progresser, le groupe est porteur d'émulation et de progrès. La pratique collective est la base de l'évolution et des progrès de chaque élève.

Création de départements pédagogiques :

Afin de mieux gérer l'ensemble des pratiques de l'école musique, des départements ont été créés. Chaque département a un professeur référent.

- **Cuivres**
Trompettes, trombones, cors, euphoniums, tubas
- **Bois**
Clarinettes, hautbois, flûtes, saxophones
- **Piano**
Classique et musiques actuelles
- **Guitares**
Classiques ou électriques
- **Chant lyrique**
Cours individuels, collectifs et chorale
- **Chant musiques actuelles**
Cours individuels, collectifs et chorale
- **Percussions**
Batterie et percussions
- **Formation musicale**
Enfants et Adultes
- **Innovations pédagogiques**
Des propositions d'innovations pédagogiques sur des thèmes variés, que ce soit pour l'école de musique dans son intégralité comme pour des cours spécifiques.
- **Interventions milieu scolaire**
Pour l'ensemble des écoles où nous intervenons
- **CHAM**
Vocale et Instrumentale, dans le primaire comme pour le secondaire
- **Musiques actuelles**
Big band, atelier Musac 1 et 2
- **Les ensembles instrumentaux**
Harmonie, musique de chambre, ensemble mono instrumentaux

Nouvelles pédagogies :

Depuis maintenant plusieurs années, nous avons essayé de répondre à des demandes différentes tout en restant dans l'exigence d'un schéma national d'orientation pédagogique (S.N.O.P.). Répondre à des attentes différentes tout en cherchant à ouvrir l'élève vers plus de choses que ce qu'il vient chercher.

C'est pour cela que les modules et les pratiques collectives n'ont cessé d'évoluer au sein de l'école. Le projet pédagogique propose de nouveaux modules et de nouvelles pratiques collectives qui pourraient être créés si le besoin s'en faisait sentir.

Continuellement, et par souci innovation pédagogique, les professeurs se concertent pour envisager de nouveaux projets. Tout comme le travail en réseau ouest Audois (R.O.A.) qui permet entre les professeurs d'un département de faire des rencontres pédagogiques, instrumentales, d'innovations.

La création de la C.H.A.M. au collège Blaise d'Auriol est un nouveau projet de recherche est d'un niveau de maîtrise de conservatoire. Cette C.H.A.M. est la première partie d'un parcours vocal de qualité en devenir. Débutant dans une classe en école primaire, puis le collège, puis le Lycée sous forme d'un atelier, et au format associatif quand les élèves ont fini leur cursus scolaire mais souhaitent continuer la pratique vocale.

Rayonnements – partenariats – projets – rencontres – transversalité :

L'EMI est force de proposition en ce qui concerne la diffusion et la démocratisation d'une démarche artistique de qualité. L'identité de l'école se caractérise par son ouverture à différentes esthétiques musicales, des innovations pédagogiques et une très forte dynamique de projet. Le rayonnement permet l'ouverture de l'école vers l'extérieur et l'enrichissement de tous.

La variété des concerts et la transversalité des projets permettent à tous les élèves de s'enrichir culturellement. C'est un facteur d'ouverture vers d'autres instruments et d'autres esthétiques, ainsi l'EMI participe à l'éducation culturelle de chaque élève et forme les citoyens de demain.

Partenariat avec la médiathèque :

La politique culturelle de l'intercommunalité est forte. Depuis plusieurs années la médiathèque est un des axes forts de cette politique culturelle. Elle organise de nombreux ateliers avec des esthétiques différentes : Arts plastiques, résidences d'artistes, interventions auprès de scolaire, conférences historiques, accueil d'auteurs etc... Elle organise aussi plusieurs concerts par an avec différents artistes et différentes formations.

C'est dans ce genre de prestations que l'école de musique peut participer. Amener les élèves à découvrir de nouveaux styles, de nouveaux horizons, des musiques qu'ils ne connaissent pas est un des points importants pour le développement musical des élèves de l'école de musique.

Certains projets de l'école de musique peuvent être accompagnés de la médiathèque et de leur expérience culturelle. Pour exemple, un ensemble instrumental qui réalise un concert avec un thème spécifique peut être accompagné de conférence avec des experts que la médiathèque peut guider au travers de ce type de projet.

Rayonnement vers le milieu scolaire - Interventions en Milieu Scolaire IMS :

Avec l'Éducation Nationale : projets pédagogiques pour chacune des 24 écoles de notre territoire. Création de conte musicaux, projets à thème associant les ensembles de l'EMI, projet jazz avec le Big band, projet percussions, musiques du monde avec la Batucada, projet musique de film avec l'orchestre d'harmonie cycle 1, projet comédie musicale avec des musiciens des classes Musac... Chaque année de nouveaux projets peuvent être initiés en fonction des demandes venant des professeurs, des écoles primaires, de l'Éducation Nationale.

Autres rayonnements

- Rayonnement de chaque classe d'instrument
- Rayonnement géographique sur tout le territoire et au-delà
- Rayonnement vers le milieu associatif
- Rayonnement vers le milieu caritatif
- Rayonnement vers les structures publiques et privées
- Rayonnement vers le milieu professionnel
- Rayonnement avec les acteurs culturels de la CCCLA

Conventions et partenariats :

- Convention avec l'Institut de Formation des Musiciens Intervenants de Toulouse (Université Jean Jaurès)
- Convention avec l'Union Musicale des Sans Souci de Castelnaudary
- Convention avec la mairie de Castelnaudary
- Convention du réseau Ouest Audois (Quillan – Limoux – Carcassonne – Bram – Castelnaudary).

Toute convention possible avec le milieu associatif musical et culturel sera étudiée, l'important est que ces conventions soient intéressantes pédagogiquement pour le bien des élèves

Communication-Communication interne :

La communication est un volet indissociable de l'activité de l'EMI au travers de programmes et d'affiches. Elle est essentiellement tournée vers le public de l'EMI (élèves et parents d'élèves de l'EMI). Une plaquette de présentation de l'EMI a été créée. La communication pour l'école de musique lors d'évènements divers pour un public extérieur est toujours associée service communication au sein de la CCCLA.

Le site internet de la communauté de commune cccla.fr permet de diffuser les informations sur les prestations et évènements de l'école de musique mais il permet aussi de télécharger le dossier d'inscription.

Une page Facebook « École de musique intercommunale Castelnaudary Lauragais Audois » ainsi qu'un compte Instagram été créée pour l'EMI et permet une communication rapide vers un public de plus en plus orienté vers le numérique.

Une chaine YouTube « École de musique intercommunale Castelnaudary Lauragais Audois » a aussi été créée, elle a répondu à un besoin pédagogique lors du confinement de Mars 2020. Ainsi les élèves pouvaient envoyer des vidéos aux professeurs afin de réaliser un montage. Certains projets vidéo vont même réunir plusieurs élèves pour réaliser un orchestre virtuel. Cette chaine continue d'être alimentée chaque mois.

Le calendrier de l'EMI est aussi diffusé par différents moyens comme la plaquette culturelle de Castelnaudary et le « Repère » de la Médiathèque.

L'EMI s'est dotée d'un logiciel de gestion pédagogique et administrative. Grâce à ce logiciel chaque enseignant depuis son ordinateur peut consulter le dossier de chaque élève et participer au mieux au suivi pédagogique. Les mailings sont possibles par groupe pédagogique.

Des fichiers dans le logiciel interne permettent aux enseignants de
ils ont besoin (ordre de mission, frais de déplacement, calendrier, etc...

Un calendrier actualisé (projets, réunions, examens etc...) est accessible à tous les enseignants
depuis nos ordinateurs ou leur ordinateur/smartphone personnel.

Un nouveau moyens de communications a été mis en place par SMS. Cela permet de prévenir
en plus des mails d'une absence, d'une annulation, d'une urgence suivant les cas.

II. Le nouveau bâtiment de L'École de Musique Intercommunale

Depuis plusieurs années, l'école de musique intercommunale s'étant développée, les locaux actuels au 3 quai du port à Castelnaudary ne sont plus suffisants.

Le manque d'espace oblige un planning précis aux professeurs mais surtout aux élèves, imposant de finir certains cours au-delà de 21h00 voir plus. Les normes de sécurité, notamment phonique ne sont plus adéquates avec les pratiques de l'école de musique dans son ensemble. Salles trop petites, pas d'insonorisation, matériel et mobilier vétustes.

L'équipe pédagogique s'est réunie en amont afin de réaliser un tableau récapitulatif des besoins en salles (nombre, taille). En fonction des pratiques musicales actuelles, mais aussi en anticipant sur l'évolution de l'école de musique en vue de l'évolution démographique.

Une réunion avec l'équipe pédagogique, les élus et le D.G.S. a permis de réaliser un préprogramme du futur bâtiment. Ce préprogramme a déjà été écrit par l'A.T.D. 11, vous le trouverez ci-dessous. Il y a deux possibilités : Un bâtiment neuf, ou la réfection de l'ancien lycée Andréossy

Une volonté culturelle forte venant des élus de l'intercommunalité va nous permettre de changer de locaux. En effet lors de la rédaction du projet intercommunal, la création du nouveau bâtiment pour l'école de musique a été votée.

Les recherches de subventions départementale, régionale, nationale, européenne, la programmation, les études de marché, ont commencés depuis 2022.

Le planning des procédures et de la réalisation est en cours d'étude, nous espérons ouvrir les locaux début 2026.

Projet de construction d'une Ecole de Musique Intercommunale (EMI) ou d'une Maison des Arts, sur le territoire de la Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois (CCCLA)					
Local	Effectif	Nombre	Surface Unitaire	Total	Commentaire
Accueil				152 m²	
Entrée		1 loc.	PM	PM	Entrée commune élèves / professeurs
Sortie indépendante		1 loc.	PM	PM	(Sens de circulation COVID-19 ou autre)
Local gardien	1 pers.	1 loc.	12 m ²	12 m ²	Avec vue sur l'entrée
Hall (accueil / attente / expo)	100 pers.	1 loc.	100 m ²	100 m ²	Attenant à l'auditorium
Office (cuisine)		1 loc.	10 m ²	10 m ²	Ouvrant sur le hall avec fermeture
Sanitaires du public		2 loc.	10 m ²	20 m ²	Avec 1 toilette enfant près éveillé musical
Sanitaires du personnel		1 loc.	10 m ²	10 m ²	
Casiers instruments élèves (60)		1 esp.	PM	PM	A intégrer dans une circulation
Musique (EMI)				1630 m²	
Cours d'instruments	5 pers.	30 loc.	12 m ²	360 m ²	Instruments (en individuel ou en groupe)
Cours d'instruments	5 pers.	12 loc.	25 m ²	300 m ²	
Cours de piano / musique de chambre	15 pers.	2 loc.	45 m ²	90 m ²	Avec pianos à queue
Cours de musique d'ensemble	15 pers.	2 loc.	40 m ²	80 m ²	
Cours de guitare / ensembles de guitares	15 pers.	1 loc.	50 m ²	50 m ²	
Studio (travail personnel des élèves)	1 pers.	3 loc.	15 m ²	45 m ²	Avec piano numérique
Cours de percussions	10 pers.	1 loc.	50 m ²	50 m ²	
Cours de batterie	5 pers.	1 loc.	50 m ²	50 m ²	
Stockage matériel		1 loc.	60 m ²	60 m ²	Au milieu des 2 salles de concert, avec accès direct sur l'extérieur pour camion
Stockage instruments rares ou en prêt		1 loc.	40 m ²	40 m ²	
Répétitions d'orchestres / concerts	60 pers.	1 loc.	60 m ²	60 m ²	Sur gradins (3 niveaux)
Répétitions de chorales / concerts	100 pers.	1 loc.	100 m ²	100 m ²	
Répétitions de musiques actuelles (MUSAC)	30 pers.	1 loc.	80 m ²	80 m ²	Avec matériel de sonorisation spécifique
Studio d'enregistrement avec régie		1 loc.	15 m ²	15 m ²	Avec liaison visuelle sur la salle de MUSAC
Ce studio faisant la liaison entre les deux salles (orchestre et musac) il faut de la place pour les portes, la table de mixage, câble, table, bureau ...)					
Cours de Formation Musicale (FM)	20 pers.	3 loc.	40 m ²	120 m ²	20 places assises avec bureaux + piano droit
Cours d'éveil musical		2 loc.	40 m ²	80 m ²	Espace dégagé, piano, petites chaises...
Salle informatique	16 pers.	1 loc.	50 m ²	50 m ²	Avec 16 postes + 10 claviers numériques

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le



ID : 011-200035855-20230711-2023_111D-DE

Administration (EMI)					133 m²
Bureaux d'accueil	4 pers.	2 loc.	12 m ²	24 m ²	Réception des parents
Secrétariat / Comptabilité...	1 pers.	1 loc.	10 m ²	10 m ²	
Direction	1 pers.	1 loc.	10 m ²	10 m ²	Administratif, communication...
Local reprographie EMI	1 pers.	1 loc.	4 m ²	4 m ²	Sans réception de public
Archives EMI		1 loc.	45 m ²	45 m ²	Réservé à l'administration de l'EMI
Bureau association des "Sans Soucis"	5 pers.	1 loc.	20 m ²	20 m ²	Accès extérieur indépendant, proche salle répétitions / orchestres, penderie / essayage
Stockage costumes des "Sans Soucis"		1 loc.	16 m ²	16 m ²	
Local reprographie "Sans Soucis"	1 pers.	1 loc.	4 m ²	4 m ²	Réservé à l'association des "Sans Soucis"
Espace du personnel (EMI)					131 m²
Salle de détente professeurs	20 pers.	1 loc.	55 m ²	55 m ²	Avec bloc kitchenette + casiers instruments
Salle de réunion / travail	20 pers.	1 loc.	30 m ²	30 m ²	
Local reprographie		1 loc.	4 m ²	4 m ²	Proche salle de réunion / travail
Salle de documentation / partitions		1 loc.	30 m ²	30 m ²	
Vestiaires		2 loc.	6 m ²	12 m ²	Avec douche
Logistique					6 m²
Local ménage principal		1 loc.	6 m ²	6 m ²	Avec vidoir et lave-main (ECS)
Local ménage secondaire		PM	4 m ²	PM	A répartir selon projet architectural
Chaufferie		1 loc.	PM	PM	A dimensionner selon projet architectural
Entretien / maintenance		PM	PM	PM	A dimensionner selon projet architectural
Locaux techniques		PM	PM	PM	A dimensionner selon projet architectural
Déchets / tri sélectif		1 loc.	PM	PM	A dimensionner selon projet architectural
TOTAL SU bâtie :				2052 m²	

TOTAL SU bâtiment + extérieurs		2897 m²
SU	2052 m ²	
Ratio	1,35	
SdP	2771 m ²	
TOTAL	2771 m²	Surface de Plancher théorique

Local	Effectif	Nombre	Surface Unitaire	Total	Commentaire
Accès et stationnements					
Stationnement professeurs	10 véh.	10 empl.	250 m ²	250 m ²	Pour l'EMI uniquement
Stationnement véhicules 2 roues	10 véh.	10 empl.	20 m ²	20 m ²	Commun élèves et professeurs
Stationnement autobus	1 véh.	1 empl.	100 m ²	100 m ²	
Stationnement parents	15 véh.	15 empl.	375 m ²	375 m ²	
Aire de livraison	1 pers.	1 empl.	100 m ²	100 m ²	
Parvis partiellement couvert		1 empl.	PM	PM	
TOTAL Surface extérieure				845 m²	

Évaluation des objectifs – Conclusion :

L'évaluation des objectifs se fera sur plusieurs axes. Bien évidemment la plus important sera le nombre d'inscriptions à l'école de musique qui sera un indicateur important pour savoir si notre approche pédagogique et musicale est la bonne. Est-ce que le public cible est atteint ? Est-ce qu'il y a d'autres publics que nous pouvons atteindre ? Les usagers sont-ils satisfaits de notre enseignement ? Répond-il aux attentes ?

De nombreuses questions permettent d'évaluer si les choix sont les bons. Les projets d'établissement et pédagogique doivent être en réflexion permanente. Les réunions régulières sont là pour ajuster dès que possible les problèmes qui peuvent apparaître dans ces lignes.

La réalisation de ce nouveau bâtiment est un enjeu important qui va durer sur l'intégralité du mandat. Avec cette ouverture, les élèves, les professeurs et les ensembles auront une qualité d'enseignement supérieure. Ce sera aussi un lieu pour les associations musicales du territoire qui souhaitent travailler dans des locaux adaptés aux chorales, aux ensembles, aux musiques actuelles, musiques amplifiées etc...

L'équipe pédagogique est motivée et efficace. Ce sont des enseignants compétents qui transmettent leur passion aux élèves. Les usagers de l'école apprécient l'ensemble des enseignements prodigués, que ce soit pour les cours individuels comme les cours collectifs. Tout comme l'ensemble des auditions, concerts, et diffusions qui permettent aux élèves de se produire, accompagnés des enseignants dans un cadre adapté à leur pratique.

L'ensemble du projet d'établissement et pédagogique ne peut se réaliser sans un appui fort de la part de l'intercommunalité. C'est au travers des élus et de leur envie d'apporter la culture à tous que nous avons les moyens de réaliser ces projets, autant en moyens humains qu'en moyens financiers.

L'ensemble du projet d'établissement et pédagogique au travers de ces pratiques, de ces enseignements, de ces interventions répond à un engagement fort : **la culture pour tous**